

La politique du handicap.

..... La politique du handicap vise à améliorer la vie quotidienne des handicapés, à leur faciliter les démarches et accès aux services publics, ainsi qu'à leur assurer un certain niveau de vie par le versement d'aides financières.....

..... Les handicapés qui ont une incapacité supérieure à 80% bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) qui s'élève à 696,63 euros par mois en mars 2010. Celle-ci, versée par les caisses d'allocation familiale est financée par l'État. Les départements quant à eux, consacrent près de 5 milliards d'euros de dépenses en faveur des handicapés et financent aussi des foyers pour handicapés.....

..... Par ailleurs, plusieurs lois sont venues améliorer les conditions de vie des handicapés. La loi du 10 juillet 1987 oblige les entreprises privées de plus de 20 salariés à recruter au moins 6% d'handicapés sous peine de sanctions financières. Cette loi a été étendue au secteur public. Une autre loi a abouti à des avancées en matière d'handicap: c'est la loi du 11 février 2005..... Celle-ci crée des maisons départementales des personnes handicapées, facilite l'accueil des enfants en milieu scolaire ordinaire dans le cas dont relève leurs devoirs, ou dans des centres spécialisés. Les parents d'handicapés sont également aidés à travers des aides variant en fonction de la lourdeur du handicap. Cette loi comporte également des obligations d'accessibilité aux transports et bâtiments qui doivent être mis en place dans un délai maximum de 10 ans.....

..... Toutefois, se pose un problème de financement de certaines aides en faveur des handicapés, notamment pour les départements. Le nombre de bénéficiaire de l'AAH a en effet presque doublé en 25 ans. Leur nombre était de 848 000 en mars 2010.

La politique du handicap.

La politique du handicap, fortement modifiée par la loi de 2005 sur le handicap, repose sur différents instruments et sur différents acteurs. Des subventions sont versées aux familles d'enfant handicapé (allocations pour enfant handicapé) et aux adultes handicapés (allocations pour l'adulte handicapé). La loi de 2005 sur le handicap, sous toute ses formes, constitue un tournant dans la politique du handicap. Désormais les personnes handicapées adhérent à un guichet unique géré par le Conseil général (la maison départementale des personnes handicapées) et ont droit à des compensations individuelles du handicap. Les compensations, octroyées par le département, sont des compensations en nature et permettent de répondre aux besoins spécifiques de chaque personne handicapée. Enfin la législation sur le handicap cherche à intégrer les personnes handicapées dans la société en cherchant à scolariser normalement les enfants handicapés autant que possible, en obligeant les entreprises à avoir au moins 6% de personnes handicapées dans leurs masses salariales ou en imposant des normes d'accessibilité des infrastructures aux personnes handicapées par exemple. La politique de handicap revêt donc plusieurs formes.